

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 446X-CX-2074

concernant l'approbation de virement interfonds discrétionnaires de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2020-2021

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quarante-sixième réunion extraordinaire tenue le lundi 12 juillet 2021, en visioconférence.

ATTENDU les articles 56.5 a), 57 et 98.5 du Règlement général de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 6 du Règlement général 7 de l'Université du Québec « États financiers »;

ATTENDU l'article 4.7.4 du manuel de conversion du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) concernant les virements interfonds;

ATTENDU la confirmation des calculs définitifs des subventions octroyées à l'UQO à émettre par le MES pour l'exercice financier 2020-2021;

ATTENDU la préparation des états financiers et le surplus estimé au fonds de fonctionnement par le service des finances pour l'exercice financier 2020-2021;

ATTENDU la pertinence de procéder à des virements interfonds discrétionnaires;

ATTENDU les projets et les priorités de développement de l'UQO;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur François-Michel Hastir, appuyée par monsieur Sylvain Arbour,

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER les virements interfonds discrétionnaires suivants pour l'exercice financier 2020-2021:

- Achat de mobilier et d'équipements : 420 000 \$
- Campus unifié : 427 000 \$

D'APPROUVER que le virement interfonds discrétionnaire pour le campus unifié soit ajusté par tranches de 1 000 \$ \$, advenant qu'une somme différente soit confirmée par les calculs définitifs des subventions octroyées pour l'exercice financier 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 446X-CX-2075

concernant la modification du *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement* de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quarante-sixième réunion extraordinaire tenue le lundi 12 juillet 2021, en visioconférence.

ATTENDU que le conseil d'administration a approuvé les dernières modifications du *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnements* de l'Université du Québec en Outaouais le 14 juin 2021;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance.

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par monsieur François-Michel Hastir,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications suivantes au *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnements* de l'Université du Québec en Outaouais :

Article 4.7. Infractions

Formulation actuelle :

Du lundi au vendredi, de 6 h à 18 h, le détenteur de permis qui n'est pas présent physiquement sur le site de l'UQO.

Nouvelle formulation :

Du lundi au vendredi, de 6 h à 18 h, la personne détentrice de permis qui n'est pas présente physiquement sur le site de l'UQO ou dont l'absence n'a aucun lien avec ses activités ou ses fonctions à l'UQO.

Article 5.1. Accès aux parcs de stationnement de l'UQO

Formulation actuelle :

En aucun cas, du lundi au vendredi, de 6 h à 18 h, un détenteur de permis ne peut utiliser les parcs de stationnement si ce dernier n'est pas présent sur les terrains de l'UQO. Le but étant d'éviter que son véhicule soit stationnés pendant son absence Si cette situation se produit, le détenteur s'expose à perdre les privilèges reliés à son permis et peut voir son véhicule remorqué à ses frais. Exceptionnellement, dans le cadre de ses fonctions ou d'activités en lien avec l'UQO qui se déroulent à l'extérieur, l'obtention d'une dérogation est possible en s'adressant au bureau du stationnement au local C-0340.

Nouvelle formulation :

En aucun cas, du lundi au vendredi, de 6 h à 18 h, une personne détentrice de permis ne peut utiliser les parcs de stationnement si elle n'est pas présente sur les terrains de l'UQO, ou si son absence est sans lien avec ses activités ou ses fonctions à l'UQO. Si cette situation se produit, cette personne s'expose à perdre les privilèges reliés à son permis et peut voir son véhicule remorqué à ses frais. Si son absence ne s'inscrit pas dans le cadre de ses fonctions ou d'activités en lien avec l'UQO se déroulant à l'extérieur, l'obtention d'une dérogation est possible en s'adressant au bureau du stationnement au local C-0340.

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 446X-CX-2075

concernant la modification du *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement* de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quarante-sixième réunion extraordinaire tenue le lundi 12 juillet 2021, en visioconférence.

Article 5.13. Remboursement

Formulation actuelle :

1. Dans le cas des membres du personnel de l'UQO et des autres occupants :

- a. Lors d'un congédiement, d'une mise à pied, d'une démission ou d'une retraite;
- b. Lors d'une absence prolongée et planifiée de six (6) mois et plus (maladie, congé sans solde, sabbatique, etc.).

Nouvelle formulation :

1. Dans le cas des membres du personnel de l'UQO et des autres occupants :

- a. Lors d'un congédiement, d'une mise à pied, d'une démission ou d'une retraite;
- b. Lors d'une absence maladie prolongée de trois (3) mois et plus;
- c. Lors d'une absence planifiée de trois (3) mois et plus tels que congé sans solde, sabbatique, etc.

Lesdites modifications entreront en vigueur dès leur adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 446X-CX-2076

concernant la modification au plan des effectifs 2021-2022

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quarante-sixième réunion extraordinaire tenue le lundi 12 juillet 2021, en visioconférence.

ATTENDU le plan des effectifs au 13 juillet 2021 (annexe 1);

ATTENDU la « situation budgétaire 2021-2022 et les orientations budgétaires 2021-2022 de l'Université du Québec en Outaouais » présentées au comité exécutif du 12 juillet 2021;

ATTENDU le départ de M^{me} Sylvie Gervais à la retraite le 1^{er} avril 2021, suite à un plan de retraite progressive;

ATTENDU l'importance de ce poste pour le bon fonctionnement de la bibliothèque et la difficulté de le doter lors d'une retraite progressive, il avait été convenu au budget 2019-2020 : 1) de créer un (1) poste de professionnel régulier à temps complet pour combler les tâches de la titulaire du poste au cours de sa retraite progressive et 2) d'abolir le poste de M^{me} Gervais lorsqu'elle serait partie (résolution 417-CA-6347);

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance.

Sur proposition de monsieur Sylvain Arbour, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la modification au plan des effectifs pour l'année 2021-2022, tel que déposé à l'annexe 1, comprenant la modification suivante :

Au 13 juillet 2021 :

1. **abolition** d'un (1) poste du groupe professionnel de bibliothécaire (P0006) au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 446X-CX-2077

concernant l'engagement et l'affectation d'un adjoint à la vice-rectrice à l'administration et aux ressources

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quarante-sixième réunion extraordinaire tenue le lundi 12 juillet 2021, en visioconférence.

ATTENDU la vacance du poste d'adjointe ou d'adjoint à la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU le Chapitre 6 « Contrat d'un cadre » du *Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais* ;

ATTENDU qu'un processus de dotation a été mis en place et qu'un affichage interne et externe a été fait le 6 mai 2021 sur les plateformes de l'UQO ainsi que sur divers sites externes ont été effectués ;

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé et que ce dernier a analysé les candidatures et a reçu les personnes retenues en entrevue ;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection ;

ATTENDU les explications et la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par monsieur François-Michel Hastir,

IL EST RÉSOLU :

D'ENGAGER M. Joseph Allan à titre d'adjoint à la vice-rectrice à l'administration et aux ressources à l'Université du Québec en Outaouais pour un premier contrat de deux ans débutant le 9 août 2021.

D'AFPECTER M. Joseph Allan au poste d'adjoint à la vice-rectrice à l'administration et aux ressources

DE MANDATER la vice-rectrice à l'administration et aux ressources pour procéder à l'engagement et à l'affectation de M. Joseph Allan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 446X-CX-2078

concernant l'embauche d'un cadre contractuel pour le développement de l'innovation numérique et de la cybersécurité à l'UQO

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quarante-sixième réunion extraordinaire tenue le lundi 12 juillet 2021, en visioconférence.

ATTENDU le désir de l'UQO de se déployer dans un tout nouveau créneau d'expertise qui s'articule autour de la cybersécurité et les domaines connexes ;

ATTENDU le souci de l'Université d'assurer une cadence dans la réalisation des différents travaux ainsi qu'une cohérence dans les différentes sphères du projet ;

ATTENDU qu'il est souhaitable qu'une personne cadre soit embauchée et dédiée à la gestion de ce projet qui émane entre autres du contexte de la zone d'innovation de Gatineau et de l'Unité de recherche mixte INRS-UQO ;

ATTENDU qu'il a été déterminé que la supervision de cette personne se ferait de façon conjointe par le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim et par la vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme de par la nature des tâches qui lui seront confiées ;

ATTENDU les articles 56.4 d) et 57 du *Règlement général de l'UQO* ;

ATTENDU les explications et la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER M. Reda Bensouda à titre de cadre contractuel au Vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022 ;

DE MANDATER la vice-rectrice à l'administration et aux ressources pour procéder à son embauche à titre de cadre contractuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 446X-CX-2079

concernant l'engagement d'un contremaître à l'entretien des terrains et bâtiments au Service des terrains et bâtiments au campus de Gatineau

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quarante-sixième réunion extraordinaire tenue le lundi 12 juillet 2021, en visioconférence.

ATTENDU la vacance du poste de contremaître à l'entretien des terrains et bâtiments au Service des terrains et bâtiments au campus de Gatineau;

ATTENDU l'affichage interne et externe dudit poste et les candidatures reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance.

Sur proposition de monsieur François-Michel Hastir, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de M. Georges Aprèutèsèi à titre de contremaître à l'entretien des terrains et bâtiments au Service des terrains et bâtiments au campus de Gatineau, et ce, à compter du 13 juillet 2021;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de M. Georges Aprèutèsèi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 446X-CX-2080

concernant l'engagement d'une coordonnatrice à la gestion de la recherche au Décanat de la recherche et de la création au campus de Saint-Jérôme

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quarante-sixième réunion extraordinaire tenue le lundi 12 juillet 2021, en visioconférence.

ATTENDU la vacance du poste de coordonnatrice ou de coordonnateur à la gestion de la recherche au Décanat de la recherche et de la création au campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU l'affichage interne dudit poste et la candidature reçue;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance.

Sur proposition de monsieur Sylvain Arbour, appuyée par monsieur François-Michel Hastir,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de M^{me} Geneviève Pépin à titre de coordonnatrice à la gestion de la recherche au Décanat de la recherche et de la création au campus de Saint-Jérôme, et ce, à compter du 13 juillet 2021;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de M^{me} Geneviève Pépin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 446X-CX-2081

concernant l'engagement d'une technicienne en documentation au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quarante-sixième réunion extraordinaire tenue le lundi 12 juillet 2021, en visioconférence.

ATTENDU la vacance du poste de technicienne ou de technicien en documentation au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau;

ATTENDU l'affichage interne et externe dudit poste et les candidatures reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance.

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par monsieur François-Michel Hastir,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de M^{me} Julie Diatta à titre de technicienne en documentation au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau, et ce, à compter du 13 juillet 2021;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de M^{me} Julie Diatta.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 446X-CX-2082

concernant l'engagement d'une technicienne en documentation au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quarante-sixième réunion extraordinaire tenue le lundi 12 juillet 2021, en visioconférence.

ATTENDU la vacance du poste de technicienne ou de technicien en documentation au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau;

ATTENDU l'affichage interne et externe dudit poste et les candidatures reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance.

Sur proposition de monsieur Sylvain Arbour, appuyée par madame Murielle Laberge,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de M^{me} Laurence Gauvreau à titre de technicienne en documentation au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau, et ce, à compter du 13 juillet 2021;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de M^{me} Laurence Gauvreau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 446X-CX-2083

concernant l'engagement d'une commis aux ressources informationnelle au Service de la bibliothèque du campus de Saint-Jérôme

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quarante-sixième réunion extraordinaire tenue le lundi 12 juillet 2021, en visioconférence.

ATTENDU la vacance du poste de commis aux ressources informationnelles au Service de la bibliothèque au campus de St-Jérôme;

ATTENDU l'affichage interne dudit poste et la candidature reçue;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance.

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par monsieur François-Michel Hastir,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de M^{me} Marie-Anne Prenevost à titre de commis aux ressources informationnelles au Service de la bibliothèque au campus de St-Jérôme, et ce, à compter du 2 août 2021;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de M^{me} Marie-Anne Prenevost.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 446X-CX-2084

concernant l'engagement d'une secrétaire de direction au Décanat de la gestion académique au campus de Gatineau

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quarante-sixième réunion extraordinaire tenue le lundi 12 juillet 2021, en visioconférence.

ATTENDU la vacance du poste de secrétaire de direction au Décanat de la gestion académique au campus de Gatineau;

ATTENDU l'affichage interne et externe dudit poste et les candidatures reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance.

Sur proposition de monsieur François-Michel Hastir, appuyée par madame Murielle Laberge,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de M^{me} Mélissa Schmitt à titre de secrétaire de direction au Décanat de la gestion académique au campus de Gatineau, et ce, à compter du 13 juillet 2021;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de M^{me} Mélissa Schmitt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 446X-CX-2085

concernant l'engagement d'une agente de soutien administratif – service à la clientèle au Service aux étudiants au campus de Saint-Jérôme

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quarante-sixième réunion extraordinaire tenue le lundi 12 juillet 2021, en visioconférence.

ATTENDU la vacance du poste d'agente ou d'agent de soutien administratif – service à la clientèle au Service aux étudiants au campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU l'affichage interne dudit poste et la candidature reçue;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance.

Sur proposition de monsieur François-Michel Hastir, appuyée par monsieur Sylvain Arbour,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de M^{me} Nathalie Mathieu à titre d'agente de soutien administratif – service à la clientèle au Service aux étudiants au campus de Saint-Jérôme, et ce, à compter du 13 juillet 2021;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de M^{me} Nathalie Mathieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 446X-CX-2086

concernant la nomination d'un membre à la commission des études de l'UQO

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quarante-sixième réunion extraordinaire tenue le lundi 12 juillet 2021, en visioconférence.

ATTENDU l'article 41 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 3.1.1 du *Règlement général I* : « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;

ATTENDU les articles 102.4 du *Règlement général* et l'article 4.3 du *Règlement des procédures de désignations ou de nomination* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* (L.R.Q., c. A-301);

ATTENDU la désignation faite par l'AGE-UQO le 26 avril 2021 (annexe 1);

ATTENDU que l'étudiant proposé par l'AGE-UQO est éligible à siéger tel qu'il appert de la vérification effectuée par le Secrétariat général;

ATTENDU que la durée du mandat est de deux (2) ans;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par monsieur François-Michel Hastir,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Vincent Bourgon à titre de membre étudiant de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, soit du 12 juillet 2021 au 11 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale